



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Procès-Verbal de séance du
Conseil Municipal du 25 janvier 2024

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Alfred INGWEILER, Maire
M. François SCHNELL, 1^{ère} adjoint
Mme Myriam VIX, 2^{ème} adjointe
Mme Muriel ARON, M. Benjamin BALTZLI, M. Jacky KUNTZ, M. Richard ROBERT,
Mme Sonia FROHN, Mme Michèle PARISOT MULLER, M. Patrick BLANCHONG

Absents : Mme Céline PINTO donne procuration à Mme Myriam VIX
Mme Perrine LUDWIG donne procuration à M. Benjamin BALTZLI
M. Nicolas STEPHAN donne procuration à M. Alfred INGWEILER
M. Stéphane POUVIL donne procuration à M. François SCHNELL

M. le Maire salue les membres présents et procède aux remerciements suivants :

- Aux membres du Conseil Municipal (et conjoints(es)) qui se sont impliqués pour l'organisation et la réussite de la fête des aînés
- Aux personnes présentes lors de la cérémonie « vœux du maire »
- A tous les membres du Conseil Municipal
- Au comité de rédaction du « BIC » et du « RETRO »
- A M. Charles FROHN pour son engagement dans les travaux de rénovation au 78a Rue Principale

M. le Maire informe les conseillers que la séance sera enregistrée.

La date de la prochaine séance du CM est fixée au 01^{er} mars 2024.

2024.01.01 - Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Michèle Parisot Muller a été désignée secrétaire de séance.

2024.01.02 – Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2023 :

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

2024.01.03 – RH :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a retenu la candidature de Mme Tania READY, agent administratif de 1^{ère} classe, actuellement en poste à la commune de Bischwiller.

Pour permettre sa mutation prévue pour le 15 mars 2024, il convient de créer un poste correspondant à son grade.

Le poste occupé par Mme Betty CLAUSS sera supprimé dès la date de départ à la retraite de celle-ci.

Puis M. le Maire donne des explications sur la situation administrative et salariale de Mme Tania READY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **AUTORISE** M. le Maire à recruter Mme Tania READY, à partir du 15 mars 2024, échelle indiciaire : indice brut – 478 / indice majoré – 420, prime IEMP mensuelle : 189 € / mois via le RIFSEEP,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

2024.01.04 – RIFSEEP :

M. le Maire donne des explications sur le régime indemnitaire de la fonction publique et territoriale (une note de synthèse sur le RIFSEEP a été communiquée à chaque conseiller).

Il indique que pour mettre en place ou pour modifier un complément salarial (prime), il est obligatoire de passer par le RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ainsi pour permettre de verser la prime IEMP que percevait Mme Tania READY à Bischwiller (qui avait mis en place le mécanisme), la commune d'Ernolsheim doit faire la même démarche.

Le régime indemnitaire se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle ;
- un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir et, le cas échéant, des résultats collectifs du service.



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. le Maire demande l'autorisation aux membres présents pour mettre en place le RIFSEEP.

Celui-ci sera soumis au CST (comité technique) du Centre de Gestion.

Une fois validé, le Conseil devra délibérer à nouveau pour mettre définitivement en place le RIFSEEP.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mettre en place le RIFSEEP.

2024.01.05 – ONF :

M. le Maire commente le tableau récapitulatif des dix dernières années des recettes et des dépenses liées à la forêt (tableau transmis à chaque conseiller).

Il explique le détail des travaux et des coupes prévus par l'ONF pour 2024.

Il rappelle que ces programmes, transmis aux conseillers, ont été présentés aux membres de la commission « FORET » le 22 janvier 2024 par M. Engel, technicien de l'ONF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le programme des travaux d'exploitation proposé, à l'exception du fauchage de l'Egerlé » et décide à l'unanimité

- **D'approuver les plans de coupe proposés et les frais y relatifs**

Les membres de la commission signalent qu'ils ont rappelé au technicien de l'ONF leur souhait de visite terrain.

2024.01.06 – Budget :

Pour préparer le budget 2024 M. le Maire explique, comme tous les ans, que pour préparer un budget il est important de connaître les recettes et les dépenses de l'exercice écoulé et particulièrement les lignes budgétaires présentant un écart important par rapport aux prévisions.

Un état listant ces dépenses et recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement a été distribué à chaque conseiller. L'état est passé en revue et commenté par M. le Maire qui répond aux questions.

2024.01.07 – Travaux en régie :

Mme Betty CLAUSS explique que les travaux effectués en régie par les propres moyens de la commune (ouvrier communal, bénévoles ...) ont pour finalité la création d'une immobilisation. Les dépenses ont été affectées initialement en fonctionnement.

A la fin des travaux, le coût de l'immobilisation est porté au débit d'un compte de classe 2, par le crédit du compte 722 « travaux en régie ».



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Une modification budgétaire est nécessaire pour comptabiliser les opérations détaillant ces travaux en régie et les dépenses concernées.

Elle rappelle qu'il s'agit d'opérations d'ordres budgétaires.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
C/023-023 / 5 854.22	C/042-722 / 5 854.22

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
C/040-21318 / 5 854.22	C/021-021 / 5 854.22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification budgétaire proposée.

2024.01.08 – Délégations du maire :

M. le Maire informe le conseil des différents points suivants :

- Isolation des combles de la Maison de la Culture : l'intervention est prévue le 05 février 2024
- Chantier « vestiaires football-club » : le point est fait sur l'avancée des travaux, le planning prévisionnel est respecté. L'ancienne porte sera remplacée par une nouvelle pour une harmonisation des deux bâtiments
- Rue du Presbytère : la mise en place des pavés est en cours. Une surface plus importante que prévue autour du presbytère sera enrobée. La place arrière de l'atelier sera aménagée et également enrobée. Coût supplémentaire : 20 238 € TTC
- Affaire P. MURSCH : la commune a été assignée devant le Tribunal Administratif de Strasbourg pour excès de pouvoir (voir PV du 10/07/2023). Une assistance juridique a été demandée et accordée via Groupama et un avocat a été choisi
- Agrivoltaïque : M. le Maire a été sollicité par la société Boréas qui recherche du terrain pour pouvoir installer de « l'agrivoltaïque ». Cette société est intéressée par la section 9 dont la parcelle 66 appartient à la commune. M. le maire entouré de ses adjoints a signalé au représentant de la société qu'il convient avant tout de consulter les exploitants et les propriétaires des parcelles concernées pour recueillir leur avis.
- Salle festive : M. le Maire informe que la gestionnaire de la salle Michèle PARISOT MULLER et lui-même risquent d'être absents simultanément et rappelle qu'il sera fait appel à des volontaires pour leur remplacement.
- Dépôt sauvage : M. le Maire donne des informations sur le dernier dépôt sauvage
- Participation à l'AG de Pro-Daubenschlag qui va proposer un livre sur le château de Warthenberg ; la commune participera à ce projet
- M. le Maire signale que deux événements importants auront lieu cette année ; le « 80^{ème} anniversaire de la libération » et les « jeux olympiques » ; en ce qui



République Française
Département du Bas-Rhin
Mairie d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

concerne l'anniversaire de la libération, il rappelle qu'il n'a pas abandonné le projet à la mémoire des malgré-nous. Quant aux jeux olympiques, M. le Maire propose à l'assemblée de mener une réflexion tendant à intégrer ce thème aux créations réalisées dans le cadre de « l'harmonie en fleurs ».

- M. le Maire propose, dans le respect de la délibération du 25/02/2022 fixant le montant maximum par cadeau ou bon d'achat à 300.- €, une remise d'un bon-cadeau d'une valeur de 200 € à M. Charles FROHN, pour la collaboration bénévole à la rénovation du logement du 78 A.

2024.01.09 – Rapport des commissions :

Mme Myriam VIX informe les conseillers des points suivants :

- Le RETRO est disponible pour sa distribution
- « carnaval des enfants » le 14 février 2024
- « nettoyage de printemps » le 23 mars 2024
- « journée citoyenne » le 13 avril 2024

2024.01.10 – Divers :

R.A.S.

La séance a été close à 21H50

Points délibérés au cours de cette séance :

- 2024-01 Désignation de la secrétaire de séance
- 2024-02 Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2023
- 2024-03 RH
- 2024-04 RIFSEEP
- 2024-05 ONF
- 2024-06 Budget
- 2024-07 Travaux en régie
- 2024-08 Délégations du maire
- 2024-09 Rapport des commissions
- 2024-10 Divers

Le secrétaire de séance : Mme Michèle Parisot Muller

Le Maire
Alfred INGWEILER

François SCHNELL
1^{er} adjoint au Maire

Myriam VIX
2^{ème} adjointe au maire

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
M. SCHNELL François



République Française
Département du Bas-Rhin
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Céline PINTO
Conseillère municipale
Donne procuration à
Mme Myriam VIX

Muriel ARON
Conseillère municipale

Benjamin BALTZLI
Conseiller municipal

Jacky KUNTZ
Conseiller municipal

Richard ROBERT
Conseiller Municipal

Sonia FROHN
Conseillère municipale

Perrine LUDWIG
Conseillère municipale
Donne procuration à
M. Benjamin BALTZLI

Michèle PARISOT-MULLER
Conseillère municipale

Stéphane POUVIL
Conseiller municipal
Donne procuration
à M. François SCHNELL

Nicolas STEPHAN
Conseiller municipal
Donne procuration
à M. Alfred INGWEILER

Patrick BLANCHONG
Conseiller municipal